

es vénérables
t: deux voies
commencées,
unreliant la
Baie St. Paul,
non aux pa-
Chicoutimi;
sont de toute
sort encore
t inutiles. Il
ois on quatre
aucun de ces
s à construire,
ublic. Si donc
irement encour-
res du Haut-
terminer de
s de communi-
vers cantons
Chicoutimi, et
sses du fleuve
re complète-
e Kénogam-
qu'à Ashuap-

faire pour le
our le Golfe.
ment n'accor-
à une ligne
de relier les
ie des Cha-
public n'ap-
se? Qui donc
eût un sembla-
à une autre
qui, pendant
ait un trajet
seulement jus-
la! mais jus-
noyen, le gou-
re les quais
Malbaie, et fa-
de ces paroiss-
des intérêts
Que serait
? Une bien
malles pour-
voie, et aussi
isiteurs est si
... à lui seul à
es d'une telle

ent doit nom-
Chicoutimi. Il
as sommes à

portée de le faire, jusqu'à quel point
toutes les affaires sont dans un état de
gêne et de souffrance et, souvent même,
complètement négligées par l'absence
d'un juge, pour comprendre toute la né-
cessité d'une telle nomination; aussi la
demandons nous avec instance.

.....
" Avant de clore cette correspondance,
ajoutaient-ils, nous résumerons, en deux
mots, ce que nous croyons être les vé-
ritables besoins actuels du Saguenay.

1o. Terminer le chemin de la Baie St.
Paul à la Baie des Ha! Ha! et celui
du Grand Brûlé (*Kinougami*) jusqu'à
Ashouapmouchouan;

2o. Etablir une ligne de bateaux à
vapeur telle que demandée;

3o. Nommer un juge résidant à Chi-
coutimi.

" Ces demandes, nous les faisons avec
d'autant plus d'instances, que nous som-
mes plus convaincus que la prospérité
du Saguenay en dépend.

D. Racine, Ptre., Curé, Chicoutimi.

P. Boucher, Ptre., Curé, St. Alphonse.

Jos. Hudon, Ptre., Curé, Grand Brûlé.

L. A. Martel, Ptre., Curé, St. Alexis.

J. B. Villeneuve, Ptre., Curé, Hébert-
ville.

P. Girard, Prêtre, Curé, Missre. Lac
St. Jean.

P. H. Beaudet, Ptre., Vicaire à Chi-
coutimi....."

Voilà qui est assez clair, assez fort,
n'est-il pas vrai? Qu'en pensent *Roberval*
et *Lac St. Jean*?

Voici maintenant un document qui
a déjà été mis sous les yeux du lecteur
(voir *Courrier* du 19 février dernier).
C'est une requête adressée à la Légis-
lature par le Préfet et les Maires des
divers Conseils municipaux du comté
de Chicoutimi. Vu sa longueur, nous
ne reproduisons que la partie où les
signataires mentionnent les chemins dont
les colons du Saguenay ont le plus de
besoin. Suivant eux, les voici:

1o Le Chemin Kinogami, le seul dont les
colons de la vallée du lac Saint Jean peuvent
se servir pour se rendre, soit au chef-lieu du
District, soit à la Grande Baie.

2o Le chemin St. Urbain, la voie la plus
praticable en hiver pour se rendre de la Gran-
de Baie aux anciennes paroisses de la Côte
Nord.

3o Le Chemin Price, destiné à favoriser la
Colonisation des Cantons Tremblay, Simard et
Harvey.

4o Le Chemin Alma.

5o Et enfin un autre (Chemin Bourget)
partant de la Paroisse de Ste. Anne de Chi-
coutimi pour tomber sur le lac Saint Jean au
Nord de la rivière Saguenay.

L'ouverture de ces deux chemins est abso-
lument nécessaire aux nombreux Colons qui
n'attendent que ce moment pour aller ouvrir
et défricher les terres des Cantons Signai, De
l'Isle et Alma.

C'est pourquoi vos requérants prient hum-
blement les Honorables Membres de l'Assem-
blée Législative de vouloir bien allouer telle
somme qu'elle jugera nécessaire pour faire
terminer les chemins demandés, et telle autre
somme pour engager une compagnie à favori-
ser, dans l'intérêt de la colonisation, cette par-
tie de la Province d'une ligne régulière de ba-
teaux-à-vapeur.

Et en ce faisant vous rendrez justice à vos
requérants, qui ne cesseront de prier.
Chicoutimi, 9 Février, 1869.

D. E. PRICE,

Préfet.

JEAN GUAY,

Maire du Village de Chicoutimi.

PIERRE BERGERON,

Maire du Canton Jonquièrre.

ABEL TREMBLAY,

Maire de Saint Alphonse.

CÔME TREMBLAY,

Maire du Canton Laterrière.

NAZAIRE BOUCHER,

Maire du Canton Tremblay,

F. FORTIN,

Maire de Saint Alexis.

Est-ce assez concluant? et n'est il pas
de toute évidence que les colons du
Saguenay ne considèrent pas comme
indispensable l'ouverture du fameux che-
min de Québec au lac St. Jean? Croit-
on, par exemple, que *Lac St. Jean* et
Roberval soient plus en état d'apprécier
les besoins du Saguenay, que le Préfet
et les Maires de Chicoutimi, ainsi que les
sept prêtres cités plus haut?

En répondant à un correspondant,
dont le nom a passé si souvent sous notre
plume, qu'il est devenu fatidique, le
révèrent M. Racine, curé de Chicoutimi,
a dit: " Il n'y a pas dans tout le Sague-
nay 20 familles venant du comté de
Québec. Est-ce que ces 20 familles
sont plus dignes de la compassion et de
la pitié publiques que tout le reste des